

CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTMONCEL LES MOLUNES

SEANCE DU 26/07/2018

<u>Présents :</u>	PERRIN Raphaël, Maire, GRENARD Eliane, Maire déléguée, ARBEZ-CARME Elisabeth, BOUILLIER Isabelle, PILLARD Claudie, MOYAT Alain, GAILLARD Denis, Maire adjoints, DURIF Joël, GROSSIORD Daniel, MICHARD Jean-Louis, MICHAUD Sylvie, PERALTA Françoise, PERRIER Marianne, REGAD Bernard, ROLANDEZ Alain
<u>Absents excusés:</u>	DALLOZ Sylvie qui donne procuration à MICHAUD Sylvie, GRENARD Daniel qui donne procuration à GREARD Eliane, MICHARD Jean-Louis qui donne procuration à PERRIN Raphaël, RAFFIN Emilie qui donne procuration à PILLARD Claudie, VERNEREY Samuel qui donne procuration à Elisabeth ARBEZ-CARME PETETIN Aurore.
<u>Absents :</u>	PATARCHI Guillaume, ZEHNDER Damien
<u>Secrétaire de séance :</u>	PILLARD Claudie

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 14/06/2018 qui est approuvé à l'unanimité.

I. ETAT 1259 : TAUX D'IMPOSITION

M. le Maire rappelle la délibération N°2018/005 du 01/03/2018 décidant des taux d'imposition 2018 conformément à la charte de la commune nouvelle. Or, Mme la Sous-Préfète nous fait remarquer que la commune nouvelle est fiscalement active depuis le 01 janvier 2018.

Par conséquent, il est nécessaire d'établir qu'un seul Etat 1259 avec application de taux moyens pondérés et d'annuler la délibération pré citée.

De manière à être en conformité avec la législation, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité fixe les taux suivant:

- Taxe Habitation : 7.65%
- Taxe Foncière Bâti : 10.88%
- Taxe Foncière Non Bâti : 27.83%

II. EMPRUNT

M. le Maire rappelle les opérations prévues au budget 2018 financées par emprunt concernant la rénovation du bâtiment de la gendarmerie et la construction du Centre d'Incendie et de Secours des Combes réglé pour moitié par les communes défendues par le CIS.

Plusieurs organismes bancaires ont été consultés pour un prêt sur 10 ans d'un montant de 250 000.00€. Après étude des différentes propositions, le Crédit Agricole de Franche- Comté présente l'offre la mieux disante, à savoir :

- Montant de 250 000.00 € ; Durée 10 ans ; Taux fixe 1.03 % ; Echéances trimestrielles.
- Coût total du crédit : 263 792.43 € ; Montant des échéances trimestrielles : 6 585.44€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte de contracter un prêt d'un montant de 250 000€ sur une durée de 10 ans auprès du Crédit Agricole de Franche Comté et donne pouvoir à M. le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier.

D'autre part, M. le Maire a sollicité l'ouverture d'une ligne de trésorerie à n'utiliser qu'en cas de besoins par rapport à la date du déblocage de l'emprunt.

Après étude de la proposition en date du 26 juillet 2018 de la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'ouvrir une ligne de trésorerie de 100 000.00€uros et autorise M. le Maire à utiliser ladite ligne de crédit selon les besoins de trésorerie de la collectivité.

III. TRAVAUX GENDARMERIE : RESULTATS COMMISSION APPEL D'OFFRES

M. le Maire rappelle la délibération N°2018/041 du 14 juin 2018 décidant de la consultation des entreprises dans le cadre de travaux de rénovation thermique des logements du bâtiment de la gendarmerie. Il est rappelé que le projet se compose de 2 lots : Menuiseries extérieures et VMC. Le cabinet Alain LAZZAROTTO 39200 Saint-Claude a été mandaté pour établir le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE).

Il est rappelé que le projet se compose de 2 lots : Menuiseries extérieures et VMC avec une date de réception des plis fixée au 24 juillet 2018 12h00.

Seules les entreprises du Lot 1, menuiseries extérieures ont participé à la consultation.

Après avoir pris connaissance de l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 24 juillet 2018 décidant de retenir l'entreprise la mieux-disante :

- Entreprise JURA THERMI, 93 Route de Dole 39230 TOULOUSE LE CHATEAU pour un montant de 22 282.25€ HT soit 26 738.70€ TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité valide le choix de la Commission d'Appel d'Offres et autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Concernant le Lot 2 VMC, une nouvelle consultation a été lancée demandant un retour des offres avant le mercredi 01 août 12h00. Il est précisé que le montant estimé ne nécessite pas la consultation de la Commission d'Appel d'Offres.

IV. AFFECTATION EXCEDENT MATERIAUX CONCASSES

M. le Maire rappelle que les travaux du lotissement Le Gitalet ont laissé un excédent de matériaux qui n'était pas prévu à l'origine. Le concassage, hors marché, de ces matériaux a été réalisé en 31/05 et 0/60 dont une part sera réservée à l'entretien des chemins ruraux.

Afin de répondre aux demandes récurrentes de privés, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de commercialiser le surplus au prix de 30€ le M3 et précise qu'ils devront être chargés par l'employé communal afin d'avoir un contrôle des quantités.

V. LA POSTE

A) GARAGES DE LA POSTE : PROPOSITION ACQUISITION

M. le Maire fait part à l'assemblée de l'avis de valeur établi par l'agence immobilière Immobilac Franco_Suisse, 39200 Saint-Claude des garages de La Poste sis sur la parcelle AM 248, La Tape aux Femmes. Considérant l'état du bien, l'estimation est de 5 000€.

M. le Maire rappelle les échanges avec les services de La Poste Immo et leur proposition de cession du bien à hauteur de 8 000€ et 10 000€.

Après discussion, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, propose aux services de La Poste IMMO une nouvelle proposition d'acquisition.

B) VISITE DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

M. le Maire fait part à l'assemblée de la visite des services de La Poste en date du 05 juillet courant concernant le fonctionnement de l'Agence Postale Communale.

Il en ressort une activité globalement constante.

VI. COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT-CLAUDE ; MODIFICATION DES STATUTS

M. le Maire présente chaque point concernant la modification des statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude approuvé par le Conseil Communautaire en date du 27 juin 2018.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide la modification des statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

VII. CONVENTION MISE A DISPOSITION TERRAIN

M. le Maire rappelle les différents échanges avec M. LETHURGER concernant les problèmes d'évacuation des eaux pluviales aux abords de sa propriété sise 487, route de l'Etain, cadastrée section AL N°297.

L'assemblée prend connaissance du courrier de Mr LETURGER en date du 12 avril 2018, sollicitant l'établissement d'une convention de mise à disposition à titre gratuit pour le stationnement de véhicules et le stockage de la neige, en contre partie de la prise en charge financière des travaux de reprise de voirie le long du muret et de l'entretien par la commune de la partie mise à disposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise M. le Maire à signer ladite convention.

VIII. DEMANDE CHAMBRE DES ARTISANS ET DES PETITES ENTREPRISES (CAPEB)

M. le Maire fait part du courrier de M. le Président de la Chambre des Artisans et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) du Jura informant de la remise en cause des taux réduits de TVA dans le bâtiment.

Cette mesure entraînerait des conséquences dans le secteur du bâtiment, notamment en matière d'emploi, d'aménagement du territoire, de réhabilitations du bâti, de sécurité des logements, d'économie d'énergies et d'avenir des entreprises locales.

Après avoir pris connaissance de l'impact de projet, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, demande au gouvernement de maintenir les taux réduits de TVA dans le secteur du bâtiment et de ne pas y apporter de substantielles modifications.

IX. COURRIERS DIVERS

A) Mme Jeanne CRETIN

Par courrier en date du 19/07/2018, Mme Jeanne CRETIN sollicite, pour les besoins de ses chevaux l'exploitation de la parcelle communale AM 155, lieudit la Vie Messière.

L'assemblée est favorable à mettre à disposition ce terrain gracieusement.

B) CARTE BLANCHE PARTENAIRES

M. le Maire donne lecture du courrier de la SAS Carte Blanche Partenaires, 75009 Paris faisant part de la réflexion engagée par la direction de la Sécurité Sociale relative à l'encadrement des plafonds de remboursement des frais optiques par les complémentaires de santé.

Le Conseil Municipal prend acte de ce courrier.

X. QUESTIONS DIVERSES

A) DENEIGEMENT PRIVE LES MOLUNES

M. le Maire informe l'assemblée du problème de facturation du déneigement privé sur la commune des Molunes. Il est rappelé que deux établissements sont concernés par ce service. Après avoir repris le mode de calcul sur plusieurs années, il apparaît que la facturation 2016/2017 est erronée au bénéfice des demandeurs.

Le Conseil Municipal propose de ne pas procéder à la rectification sur l'année précédente et d'en informer les personnes concernées.

B) MAISON DE L'ENFANCE : REGLEMENT INTERIEUR CRECHE

M. le Maire fait part de la demande de la Caisse d'Allocations Familiales de procéder à des modifications du règlement intérieur de la Crèche portant sur le fonctionnement de la structure,

Après avoir pris connaissance des mises à jour effectuées pour une application au 20/08/2018, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité valide le règlement intérieur tel que présenté.

C) EVALUATION DES BIENS

M. le Maire fait part à l'assemblée du résultat de l'évaluation des biens établit par les agences immobilières Immobilac Franco-Suisse, 39200 Saint-Claude et la Maison de l'Immobilier 39310 Lamoura

1. Une aile de l'ancien Presbytère à Septmoncel, actuellement propriété du diocèse, qui est contiguë à 2 autres ailes, propriété de la commune,
2. 3 garages à Septmoncel, actuellement propriété de La Poste,
3. Un bâtiment : Gîte de la Vie-Neuve des Molunes.
4. Le garage communal sis Route de Genève

D) CONGES ANNUELS

En raison des congés annuels, l'Agence Postale Communale et le secrétariat de mairie seront fermés du lundi 30 juillet au jeudi 16 Août 2018 au matin.

Séance levée à 22h30

Affiché le 31/07/2018

Le Maire,
Raphaël PÉREZ

